

## ***Politique sur la protection de la vie privée des services de géolocalisation de Bell Mobilité***

Les services de géolocalisation de Bell Mobilité offrent de nouvelles possibilités aux utilisateurs de téléphone sans fil. Consciente des préoccupations de sa clientèle quant au degré de protection accordé aux renseignements confidentiels des utilisateurs de tels services, Bell Mobilité a établi une politique de confidentialité et de protection de la vie privée pour tous ses services de géolocalisation.

Cette politique de confidentialité vient s'ajouter à toutes les autres mesures de protection de la vie privée dont jouissent déjà les abonnés de Bell Mobilité. Nos abonnés sont déjà couverts par la [\*Politique de Bell sur la protection de la vie privée\*](#) et le [\*Code de protection des renseignements personnels de Bell\*](#), qui énoncent les engagements des entreprises de Bell et les droits des abonnés en ce qui a trait aux renseignements personnels. Ces documents sont également conformes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* ainsi qu'aux exigences réglementaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Les renseignements personnels recueillis au moyen des services de géolocalisation de Bell Mobilité peuvent être stockés et traités au Canada ou aux États-Unis, et peuvent être sujets à la juridiction de ces pays.

### ***L'information relative à l'emplacement du téléphone sans fil***

Afin d'offrir un service sans fil, Bell Mobilité doit pouvoir repérer les téléphones sans fil actifs sur son réseau. Ainsi, dès qu'il est mis sous tension, et périodiquement par la suite, votre téléphone envoie un signal aux tours de transmission environnantes. De cette manière, Bell Mobilité peut faire la répartition et la facturation des appels que vous effectuez ou recevez. Si le réseau ne pouvait vous localiser, les télécommunications sans fil, y compris l'itinérance, seraient impossibles.

Bien qu'elles soient nécessaires pour vous offrir un service de téléphonie sans fil de base, les données de position permettent également de vous proposer une foule de services novateurs et utiles afin de vous faire gagner du temps ou de vous acheminer rapidement des secours en cas d'urgence. Nos services facilitent aussi votre organisation personnelle ou professionnelle en identifiant à votre demande des gens, des commerces et des services qui se trouvent à proximité, et en vous suggérant un itinéraire pour vous rendre à destination, à pied ou en voiture.

Compte tenu de la mise en œuvre de nouveaux éléments du service 9-1-1 évolué au Canada, Bell Mobilité offre plusieurs téléphones sans fil dotés d'une

puce A-GPS (Assisted Global Positioning System). Le système GPS est un système de radionavigation fonctionnant par satellite et couvrant la planète. Il permet de déterminer l'emplacement de quelqu'un ou de quelque chose avec une grande précision. Même si cette puce n'est pas nécessaire pour la prestation du service sans fil, elle est intégrée à la plupart des téléphones sans fil en vue des améliorations qui seront apportées au service 9-1-1 sans fil, qui permettra aux secours d'urgence de déterminer rapidement l'emplacement d'un abonné effectuant un appel de détresse. La technologie GPS peut également, à la demande de l'abonné, servir à lui assurer des services innovateurs et pratiques, comme l'identification de fournisseurs de services à proximité ou l'établissement d'un itinéraire lui permettant de se rendre à destination.

### ***L'engagement de Bell envers la protection de la vie privée***

Bell Mobilité reconnaît que les données de position sont importantes pour vous. C'est pourquoi la collecte et l'utilisation de tels renseignements sont strictement réglementées, comme le précisent le *Code de protection des renseignements personnels de Bell* et la *Politique de Bell sur la protection de la vie privée*. Ces renseignements font ainsi l'objet d'une protection matérielle et électronique à laquelle s'ajoutent des processus rigoureux.

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour la protection de vos renseignements personnels, qu'ils soient archivés électroniquement ou sur papier.

Dans tous les cas, les renseignements sont gardés dans des lieux sécurisés, protégés contre tout accès non autorisé et conservés seulement pendant une période raisonnablement nécessaire. Par exemple, nos fichiers électroniques sont sauvegardés afin qu'il y ait un exemplaire de secours. Ils sont aussi protégés par mot de passe et accessibles seulement par des employés dûment autorisés qui ont besoin de les consulter.

### ***L'information relative à votre emplacement***

Quand nous vous offrons des services de géolocalisation optionnels qui requièrent l'utilisation ou la divulgation de la position de votre téléphone sans fil, de votre numéro de téléphone sans fil ou de la liste des services auxquels vous avez un abonnement, nous vous **demandons d'abord votre consentement exprès** avant d'utiliser ou de divulguer ces renseignements. Cependant, vous devez savoir que l'utilisation ou la divulgation de cette information peut être nécessaire à la prestation de certains services de géolocalisation. Les services de géolocalisation de Bell Mobilité peuvent également être personnalisés et améliorés au moyen de données que vous entrez à même votre téléphone sans fil.

Comme nous le faisons avec l'information relative à votre emplacement, nous utilisons ces données seulement pour vous fournir les services prévus et nous protégeons cette information conformément au *Code de protection des renseignements personnels de Bell* et à la *Politique de Bell sur la protection de la vie privée*.

Un sommaire de l'utilisation que vous faites des services de géolocalisation de Bell Mobilité figure sur votre relevé mensuel. Vous pouvez examiner les détails de votre utilisation des services de géolocalisation sur le site du [Service à la clientèle en ligne de Bell Mobilité](#).

### ***L'information relative à l'emplacement utilisée pour le service Assistance routière de Bell Mobilité***

Lorsque vous avez un abonnement au service Assistance routière, vous avez le **plein contrôle** des moments où votre emplacement sera divulgué à Bell Mobilité, au-delà de ce qui est requis pour l'accès au réseau et la facturation du service. Comme c'est le cas avec le service Dénicheur, vous pouvez désactiver la puce A-GPS de votre téléphone ou examiner, ou choisir, des préférences de protection de la vie privée en accédant en ligne, à n'importe quel moment, à votre profil de protection de la vie privée. Il n'est pas recommandé de configurer des préférences pour le service Assistance routière. Si le fournisseur choisi pour ce service ne peut vous localiser, Bell Mobilité ne pourra vous assurer le soutien prévu. Vous pouvez accéder immédiatement à votre profil en vous inscrivant au [Service à la clientèle en ligne de Bell Mobilité](#).

Lorsque vous composez le numéro du service Assistance routière, la réception automatique vous avertit du moment où nous pouvons avoir besoin de vous localiser. Sélectionnez l'option permettant à Bell Mobilité de repérer votre téléphone sans fil et nous utiliserons la puce A-GPS intégrée à votre téléphone sans fil ou nos stations cellulaires pour localiser votre appareil. Si vous préférez que nous n'utilisions pas votre puce A-GPS ou nos stations cellulaires, ou si vous appelez d'un appareil filaire, vous pouvez indiquer votre emplacement au téléphoniste.

Si vous refusez de divulguer votre emplacement, Bell Mobilité ne pourra vous localiser et vous assurer un soutien. De même, si vous refusez de divulguer votre numéro de téléphone sans fil ou la liste des services auxquels vous avez un abonnement, le fournisseur choisi pour le service Assistance routière ne pourra vous assurer le niveau de soutien prévu.

Le fournisseur choisi pour le service Assistance routière de Bell Mobilité conservera des renseignements sur chaque appel de service, y compris certains renseignements personnels comme votre numéro de téléphone sans fil, l'emplacement de votre téléphone sans fil au moment de la réception de la demande, l'année, la marque et la couleur du véhicule dépanné, le type de

dépannage nécessaire ainsi que la date correspondante d'activation du service. Il recueille ces renseignements dans le cadre de la gestion de ses activités et les garde pendant 7 ans, conformément aux lois en vigueur aux États-Unis.

### ***Renseignements sur la localisation par le service Situez-Moi de Bell Mobilité***

Lorsque vous utilisez le service Situez-MoiMC de Bell Mobilité après l'avoir téléchargé, c'est vous qui décidez du moment où le fournisseur de données de position de Bell Mobilité et le fournisseur du service Situez-Moi pourront accéder à de l'information permettant de vous repérer, au-delà des données qui nous sont nécessaires pour vous assurer le service cellulaire et facturer celui-ci. Comme pour le service Dénicheur, vous pouvez mettre hors service la puce du système GPS assisté qui est logée dans votre téléphone ou, en accédant en ligne à votre profil de protection de la vie privée, passer en revue ou choisir à tout moment vos préférences à cet égard. Si notre fournisseur du service Situez-Moi ne parvient pas à vous localiser, il sera impossible de produire une carte fondée sur votre emplacement courant; toutefois, vous pourrez toujours utiliser le service en entrant manuellement votre emplacement. Vous pouvez accéder dès aujourd'hui à votre profil de protection de la vie privée en vous inscrivant auprès de notre Service à la clientèle en ligne.

Si vous choisissez l'option Trouver ma position du service Situez-Moi, Bell Mobilité utilisera la puce du système GPS assisté qui est logée dans votre téléphone sans fil ou ses stations cellulaires pour repérer votre téléphone. Si vous préférez ne pas utiliser cette fonctionnalité, vous pouvez simplement entrer votre emplacement en sélectionnant une ville et en cliquant sur la carte affichée ou en entrant l'adresse de l'endroit où vous vous trouvez.

La confidentialité de votre emplacement est assurée parce que vous devez choisir de suivre une série d'étapes avant que notre fournisseur de service puisse accéder aux renseignements sur votre emplacement. En premier lieu, d'exécuter l'application après l'avoir téléchargée dans votre téléphone. En dernier lieu, vous devez cliquer sur l'option Trouver ma position. C'est après que vous aurez accompli ces trois étapes que les données sur votre emplacement vous devez télécharger l'application Situez-Moi en utilisant le service Internet mobile de votre téléphone ou en passant, au moyen de votre ordinateur, par le site Web de téléchargement de Bell Mobilité. En second lieu, vous devez choisir seront accessibles à notre fournisseur de service, et ce, seulement afin de produire une carte géographique de votre emplacement qui s'affichera uniquement à votre téléphone.

Le fournisseur de service de Bell Mobilité et le fournisseur du service Situez-Moi ne conserveront pas de renseignements sur les demandes de localisation que vous soumettez autres que ceux prévus dans la convention de licence d'utilisation du logiciel et veilleront à ce que des renseignements personnels,

comme votre numéro de téléphone sans fil, ne soient pas conservés. Des renseignements généraux qui ne peuvent être associés à aucun utilisateur en particulier seront recueillis et serviront à surveiller la performance du système, les problèmes techniques ainsi que les fluctuations et les niveaux de l'utilisation globale.

Situez-Moi est une marque de commerce de Bell Mobilité inc.

### ***L'information relative à votre emplacement utilisée pour les services LocalisAction et Chercher et trouver de Bell Mobilité***

Lorsque vous avez un abonnement aux services LocalisAction et Chercher et trouver de Bell Mobilité, vous avez le **plein contrôle** du moment et de la manière où sont localisés les téléphones ou appareils mobiles inscrits à votre compte, au-delà de ce qui est requis pour assurer l'accès au réseau à la facturation du service.

Les services sont compatibles avec certains appareils et téléphones mobiles. Comme c'est le cas avec nos autres services de localisation, vous pouvez désactiver la puce A-GPS de votre appareil ou téléphone mobile (grâce à des réglages du menu du téléphone) et protéger votre vie privée au moyen de la section « gérer mon compte » de l'application Web.

La confidentialité de votre emplacement est assurée dans la mesure où vous devez volontairement choisir de vous abonner à un des services et suivre une série d'étapes avant que votre appareil ou téléphone mobile puisse être localisé. Tout d'abord, vous devez demander que le service soit ajouté pour chaque appareil ou téléphone mobile inscrit à votre compte et pour lequel vous voulez obtenir le service de localisation. Chaque appareil ou téléphone mobile reçoit alors un code d'accès de quatre caractères qui sera utilisé pour accéder à l'application Web. Ce code d'accès est la clé qui permet au service de connaître l'emplacement de votre appareil ou de votre téléphone. Il ne peut être utilisé qu'une seule fois. Lorsque vous accéderez pour la première fois à l'application Web, vous serez invité à créer un nouveau mot de passe unique que vous serez seul à connaître.

De plus, les services **LocalisAction** et **Chercher et trouver** de Bell Mobilité vous donnent la possibilité d'accorder la permission aux **autres** de localiser n'importe lequel des appareils ou téléphones mobiles inscrits à votre compte. Toutefois, votre **consentement exprès** est nécessaire avant d'accorder cette permission. L'application vous informera qu'un autre abonné Bell Mobilité demande d'ajouter un de vos numéros de téléphone mobile à sa liste de contacts ou de ressources. Vous pouvez donner votre consentement exprès ou refuser la demande. Pour assurer que vous contrôlez la liste des personnes qui seront en mesure de localiser les appareils ou téléphones mobiles inscrits à votre compte, vous pourrez consulter dans l'application Web la liste des permissions que vous

avez accordées. En tout temps, le soin de retirer n'importe quelle permission sera laissé à votre entière discrétion.

Les fournisseurs de services de Bell Mobilité ne recevront que les renseignements, tels que votre numéro de téléphone mobile, nécessaires à l'exploitation de l'application Web et à la prestation du service. Pour votre commodité et votre protection, nous conserverons dans nos archives toutes les requêtes de localisation, qui seront horodatées, pour les appareils ou téléphones mobiles inscrits à votre compte. Pour les abonnés du service **Chercher et trouver**, l'enregistrement sera conservé pendant seulement sept jours tandis qu'il le sera pendant 30 jours pour les abonnés du service **LocalisAction**.

### ***Questions ou préoccupations***

Pour toute question ou préoccupation sur la protection de votre vie privée, vous pouvez communiquer avec nous par [courriel](#), ou par téléphone au 1 800 667-0123 afin de parler à l'un de nos conseillers.

### ***Ombudsman pour la protection de la vie privée de Bell***

Si vous avez encore des sujets de préoccupation concernant le traitement de vos renseignements personnels par Bell Mobilité, vous pouvez écrire à l'ombudsman pour la protection de la vie privée de Bell, qui est chargé de veiller à ce que les sociétés de Bell respectent la présente politique et les restrictions applicables. Vous devez écrire à l'adresse suivante :

Bureau de l'ombudsman pour la protection de la vie privée  
110, rue O'Connor, 14<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1P 1H1  
Courriel : [privacy@bell.ca](mailto:privacy@bell.ca)

### ***Procédure de plainte complémentaire***

Si l'ombudsman pour la protection de la vie privée de Bell n'a pas rétabli la situation à votre satisfaction, vous pouvez soumettre une plainte au Commissaire à la protection de la vie privée du Canada en appelant au 1 800 282-1376 ou en écrivant à l'adresse suivante :

Le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada  
112, rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1A 1H3  
Courriel : [info@privcom.gc.ca](mailto:info@privcom.gc.ca)